



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 février 2026

Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Douzième session  
Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Table ronde de haut niveau 2 : Débloquent des financements pour la résilience climatique et le développement durable en Afrique : approfondir les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.**

### Informations et lignes directrices pour la table ronde de haut niveau 2

#### I. Date, heure et lieu

1. La deuxième table ronde de haut niveau se tiendra le mardi 28 avril 2026, de 14 h 30 à 16 heures, dans la salle plénière. Les participants discuteront des actions spécifiques et transformatrices à prendre pour débloquent des financements en faveur de la résilience climatique et du développement durable en Afrique.

#### II. Introduction

2. L'Afrique a besoin d'environ 1 300 milliards à 1 600 milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030<sup>1</sup>, mais elle affiche un déficit de financement annuel de plus de 1 000 milliards de dollars<sup>2</sup>. La région ne reçoit qu'environ 2 % du financement mondial consacré aux énergies propres, alors qu'elle abrite quelque 75 % de la population mondiale qui n'a pas accès à l'électricité<sup>3</sup>. Entre 130 milliards et 170 milliards de dollars sont nécessaires chaque année pour répondre aux besoins d'investissements prioritaires, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'eau, des infrastructures de transport, de l'éducation et de la santé<sup>4</sup>. Ces déficits sont exacerbés par le coût élevé du capital, le

---

\* ECA/RFSD/2026/1/Rev.1.

<sup>1</sup> Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2022 : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique* (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2022).

<sup>2</sup> Commission économique pour l'Afrique, « L'aide ne comblera pas le déficit de 1 300 milliards de dollars de l'Afrique en matière d'ODD », 21 juillet 2025.

<sup>3</sup> Enzi Ijaya Africa Initiative et Africa Climate Insights, « The renewable energy investment case for Africa », 2025; et Gracelin Baskaran et Sophie Coste, « Achieving universal energy access in Africa amid global decarbonization », Center for Strategic and International Studies, 31 janvier 2024.

<sup>4</sup> Africa-Europe Foundation et Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, « The Missing Connection : Unlocking Sustainable Infrastructure Financing in Africa », 2025.



niveau élevé de l'endettement, la fuite des capitaux et la faible mobilisation des ressources nationales.

3. Les changements climatiques accentuent encore davantage ces vulnérabilités structurelles. Les phénomènes météorologiques extrêmes, les effets climatiques à évolution lente et la dégradation écologique entraînent une augmentation des besoins de financement de l'adaptation et de la résilience, alors que les flux financiers consacrés au climat en Afrique restent fragmentés, axés sur des projets et orientés vers l'atténuation. Une grande partie du financement de l'action climatique que reçoivent les pays africains est fournie sous forme de prêts et non de subventions, même pour ce qui est des investissements dans l'adaptation et la résilience. La volatilité des monnaies aggrave encore la viabilité de la dette dans la région, étant donné que la plupart des financements liés au climat sont libellés en devises étrangères, exposant ainsi les pays à des chocs de taux de change qui alourdissent le fardeau de la dette et augmentent le coût réel des emprunts. En conséquence, les pays ont de plus en plus de mal à échapper au piège de la dette climatique, qui les oblige à emprunter pour faire face à des chocs climatiques dont ils ne sont pas responsables.

4. Pour remédier à ces problèmes, les experts recommandent de lutter contre les flux financiers illicites et les incitations fiscales improductives, de développer les marchés financiers en monnaie locale et de multiplier les instruments de financement innovants, notamment les financements mixtes et les obligations vertes. En outre, il faudrait mobiliser l'investissement du secteur privé à l'aide de mécanismes d'atténuation des risques.

5. Conformément à la Déclaration de Kampala sur les solutions durables, inclusives, fondées sur la science et les données probantes pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique et pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine<sup>5</sup>, adoptée à la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, les pays africains sont encouragés à tirer parti de leurs ressources naturelles en créant des zones économiques spéciales résilientes au climat et respectueuses de la nature, ainsi que des chaînes de valeur régionales vertes afin de promouvoir l'emploi, la croissance économique et la durabilité environnementale. Dans le même temps, ils devraient orienter les investissements vers des domaines transformateurs, tels que les infrastructures résistantes au climat, l'accès élargi à l'énergie, la fabrication à valeur ajoutée, l'innovation et les transitions numériques, tout en accordant la priorité au commerce, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à la protection sociale et à la couverture sanitaire universelle. À l'appui de ces ambitions, des mécanismes de financement innovants, notamment la finance carbone, les obligations vertes et bleues, les échanges de dettes et les clauses de suspension de la dette en cas de choc ou de catastrophe naturelle d'origine climatique, doivent être adaptés aux contextes africains, en établissant des modalités de financement de l'action climatique qui soient équitables, fondées sur des subventions et alignées sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique de l'Accord de Paris. Le renforcement de la gouvernance, des systèmes de financement locaux et de l'accès inclusif à des financements abordables en faveur des communautés, des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables est essentiel pour libérer des projets viables. En outre, il convient de réaliser parallèlement des investissements dans les technologies et les infrastructures publiques numériques afin de réduire la fracture dans ce domaine et de renforcer l'inclusion financière.

6. Dans la Déclaration de Kampala, les pays africains sont également encouragés à soutenir l'accélération des réformes de l'architecture financière mondiale afin d'obtenir le soutien dont ils ont urgemment besoin aux fins de leur développement, suivant une approche axée sur les droits humains. Cela signifie notamment améliorer l'accès à des financements concessionnels tenant compte des questions de genre et promouvoir une coopération fiscale internationale inclusive qui réponde aux défis

spécifiques des pays en développement. Il convient de soutenir la mise en place de feuilles de route claires relatives aux examens nationaux volontaires de la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en renforçant les systèmes aux niveaux national, sous-régional et continental afin d'assurer conjointement le suivi et l'établissement de rapports. La mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est qualifiée de facteur clé de la paix, la sécurité, l'industrialisation et la réduction de la pauvreté. Le renforcement des capacités par l'apprentissage entre pairs et la coopération Sud-Sud et Nord-Sud est encouragé, parallèlement à un investissement global dans les systèmes statistiques, à une utilisation innovante des sources de données et à une collecte et une utilisation améliorée des données ventilées par sexe pour des actions fondées sur des données probantes. Les pays devraient renforcer les partenariats multipartites, tels que le Forum Génération Égalité, afin de stimuler une croissance économique inclusive et la création d'emplois, tout en luttant contre la corruption, l'endettement et la répartition inéquitable des ressources, et en renforçant les systèmes de passation des marchés publics. Les pays africains sont également encouragés à favoriser l'autonomie en matière de finance durable et à développer et renforcer des systèmes de financement appropriés, élaborés, dirigés et gérés aux niveaux national, sous-régional et continental, y compris des stratégies innovantes et durables de gestion de la dette publique axées sur la création d'emplois, la croissance économique et la durabilité, dans le but d'atteindre les objectifs des deux programmes.

7. Les participants au onzième Forum régional africain pour le développement durable ont décidé de présenter ces priorités africaines à des instances mondiales, telles que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, le forum politique de haut niveau sur le développement durable, la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le deuxième Sommet mondial pour le développement social.

8. Les engagements pris à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement à Séville, qui correspondent aux résultats de la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, sont notamment ceux relatifs à la restructuration de l'architecture financière internationale visant à améliorer l'inclusivité, assurer une représentation plus équitable de l'Afrique dans les processus décisionnels mondiaux, et remédier au coût d'emprunt excessif imposé aux économies africaines. Dans l'Engagement de Séville<sup>6</sup>, l'accent est mis sur l'intégration du financement de l'action climatique dans le financement du développement en alignant les efforts de restructuration de la dette et ceux de résilience climatique et d'atténuation, et sur l'accroissement de l'investissement pour le développement durable en mobilisant des capitaux publics et privés et en développant des instruments de financement mixtes afin de réduire les risques liés aux investissements climatiques, comblant ainsi le déficit de financement des objectifs de développement durable et favorisant la transformation verte, inclusive et résiliente au climat de l'Afrique.

9. Les résultats de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont reflété un changement stratégique, allant de l'action climatique fragmentée à une transformation intégrée des systèmes. Dans le paquet politique de Belém<sup>7</sup>, le financement de l'action climatique, l'adaptation, la garantie d'une transition juste et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ont été regroupés dans un cadre stratégique unique, dont l'objectif central est de mobiliser 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035. Des appels ont été lancés à la Conférence pour le triplement du financement de l'adaptation d'ici 2035, la mobilisation de ressources sous forme de subventions, la réduction du fardeau de la dette, la création d'une marge de manœuvre budgétaire, la mobilisation de capitaux privés grâce à des instruments innovants et la

---

<sup>6</sup> Résolution 79/323 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>7</sup> Voir <https://unfccc.int/cop30/belem-political-package>.

mise en œuvre de la feuille de route de Bakou à Belém visant à mobiliser 1 300 milliards de dollars<sup>8</sup> afin que les engagements pris en matière d'augmentation du financement de l'action climatique se traduisent en actions concrètes.

10. Les résultats du deuxième Sommet mondial pour le développement social peuvent contribuer à créer de nouveaux cadres de financement mixte qui réduisent les risques liés aux investissements, en donnant la priorité aux infrastructures qui intègrent l'adaptation aux changements climatiques et en mobilisant des capitaux publics et privés grâce à des partenariats mondiaux pour un soutien concessionnel et sous forme de subventions, contribuant ainsi à débloquer des financements en faveur de la résilience climatique et du développement durable en Afrique.

11. Ensemble, ces résultats marquent aussi bien une transition vers des cadres de financement nationaux intégrés, remplaçant le financement de l'action climatique axé sur des projets, qu'un alignement des politiques économiques, de l'action climatique, du financement du développement et de la viabilité de la dette. Toutefois, à défaut de réformes structurelles en matière de gouvernance, de responsabilité et de répartition des risques, ces engagements ne seront que des vœux pieux.

12. Par conséquent, en combinant l'accent mis sur la réforme financière et la mobilisation des investissements dans l'Engagement de Séville avec celui mis sur les engagements financiers en faveur du climat dans le Paquet politique de Belém et celui mis sur le financement mixte, la coopération régionale et l'intégration de la dette et du climat par le deuxième Sommet mondial pour le développement social, l'Afrique peut ouvrir de nouvelles voies de financement dans des cadres de financement nationaux intégrés afin de simultanément réduire la vulnérabilité, traiter la question de la viabilité de la dette, élargir la marge de manœuvre budgétaire et renforcer la résilience climatique et le développement durable.

### III. Objectifs

13. Les objectifs de la table ronde sont les suivants :

a) Discuter des réformes de la gouvernance du financement de l'action climatique et du développement qui contribueront à réduire le coût du capital, à mettre fin au piège de la dette climatique et à repositionner l'Afrique comme l'un des architectes des systèmes mondiaux de financement de l'action climatique ;

b) Recenser les systèmes de financement intégrés où le financement de l'action climatique et du développement, la gestion de la dette, la politique budgétaire et la planification des investissements sont harmonisés afin d'élargir la marge de manœuvre budgétaire et la résilience à long terme ;

c) Discuter de la nécessité d'une transformation structurelle à long terme, notamment l'industrialisation verte, les infrastructures résilientes, les voies de développement durable et les chaînes de valeur régionales qui sont stimulées par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

d) Mettre en évidence les principaux résultats de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique, de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du deuxième Sommet mondial pour le développement social et d'autres plateformes et cadres politiques, afin d'accroître la cohérence et la responsabilité.

---

<sup>8</sup> Voir <https://unfccc.int/documents/650953>.

## IV. Lignes directrices

14. Le Président énonce les objectifs de la table ronde de haut niveau et présente le modérateur, le conférencier invité, le présentateur et les membres de la table ronde, qui sont tous énumérés à la section V. Il ou elle passe ensuite la parole au modérateur pour qu'il anime la table ronde et en clôture les débats.

15. Le modérateur demande au conférencier invité de faire une déclaration et au présentateur de faire un exposé sur [sujet]. Ensuite, il ou elle invite les membres de la table ronde, comme indiqué à la section V, à prendre la parole, trois minutes au maximum chacun, pour répondre à une ou plusieurs des questions énumérées au paragraphe 17, avant d'inviter l'assemblée à poser des questions et à faire des commentaires, dans le but d'encourager un dialogue sur les sujets soulevés par les membres de la table ronde. À la fin des discussions, il ou elle invite [fonction], [organisation], [nom] [à déterminer] à partager ses réflexions sur les principaux messages qui ont été soulevés et passe la parole au président, qui conclut les délibérations.

16. Au cours des débats, le modérateur ou la modératrice invite les membres de la table ronde à se pencher sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :

- a) Sur la gouvernance et la réforme financière :
  - i) Quelles réformes de l'architecture financière mondiale permettraient de réduire le plus efficacement le coût du capital en Afrique, et comment les pays africains peuvent-ils collectivement garantir la mise en œuvre de ces réformes ?
  - ii) Quelles actions transformatrices faudrait-il mener pour augmenter considérablement la mobilisation des ressources nationales en faveur de la résilience climatique et du développement durable dans un contexte de marge de manœuvre budgétaire limitée et d'endettement croissant ?
  - iii) Quelles actions transformatrices faudrait-il pour tirer parti des mécanismes de financement innovants afin d'aider les pays africains à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable et de l'action climatique tout en progressant dans la réalisation des priorités de l'Agenda 2063 ?
  - iv) Quel rôle spécifique les fonds de pension africains, les fonds souverains et les banques régionales de développement devraient-ils jouer pour attirer les financements privés en faveur de la résilience climatique et du développement durable à long terme, et quels obstacles réglementaires ou de gouvernance subsiste-t-il à cet égard ?
  - v) L'Afrique devrait-elle faire de la fuite des capitaux une question centrale dans les négociations mondiales sur le climat et les objectifs de développement durable, et comment devrait-elle s'y prendre ?
- b) Sur les systèmes de financement intégrés :
  - i) Que faudrait-il pour que la conversion de dettes en mesures d'adaptation aux changements climatiques, les obligations de résilience et les obligations souveraines indexées passent du stade de projets pilotes à celui d'outils de financement essentiels des pays africains ?
  - ii) Quel est le principal obstacle à l'adoption d'instruments de dette liés au climat en Afrique, et comment les pays africains devraient-ils s'attaquer collectivement à cet obstacle ?
  - iii) Comment les ministères africains des finances peuvent-ils protéger les investissements à long terme dans le domaine du climat et du développement alors que le service de la dette annule les marges de manœuvre budgétaire, et quels mécanismes régionaux pourraient aider à partager ce fardeau ?
  - iv) Comment les pays africains peuvent-ils atténuer le risque de change afin d'éviter que les investissements climatiques ne détériorent la viabilité de

leur dette, étant donné que la plupart des financements de l'action climatique sont libellés en devises étrangères ?

v) En quoi la lutte contre les pratiques biaisées en matière de notation du crédit souverain et le développement de marchés de capitaux en monnaie locale sont-ils importants pour réduire la dépendance aux emprunts en devises étrangères et diminuer le coût global du capital en Afrique ?

c) Sur la transformation structurelle et les chaînes de valeur régionales :

i) Quels sont les instruments financiers les mieux adaptés pour soutenir la création de valeur ajoutée alignée sur les objectifs climatiques, tels que la fabrication verte, la transformation agricole et les corridors d'énergie propre, au niveau régional et national ?

ii) Comment les pays africains peuvent-ils délibérément relier le financement de l'action climatique à une politique industrielle verte et à des chaînes de valeur régionales stimulées par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ?

d) Sur la cohérence et la responsabilité :

i) Quelles actions et quels mécanismes spécifiques faudrait-il pour que les engagements pris à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, à la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au deuxième Sommet mondial pour le développement social se traduisent par la mise en place d'un financement durable et d'une responsabilité au niveau national et régional, en particulier au-delà des cycles politiques ?

ii) Quelles structures de responsabilisation faudrait-il pour garantir une utilisation efficace et transparente des financements nationaux et internationaux destinés à la résilience climatique et au développement durable en Afrique ?

## V. Président, modérateur et membres de la table ronde

17. Le président, le modérateur, le conférencier invité, le présentateur et les membres de la table ronde sont les suivants :

**Président(e)** : Le/La Président(e) du Bureau

**Modérateur** : Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Claver Gatete [à confirmer]

**Conférencier invité** : Le Président désigné de la trente-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, Gedion Timothewos [à confirmer]

**Présentateur** : Le Ministre des finances, du développement économique et de la promotion des investissements, Zimbabwe, Mthuli Ncube [à confirmer]

**Membres de la table ronde :**

- Le Vice-Président et Ministre des finances du Botswana, Ndaba Gaolathe [à confirmer]
- Le Vice-Premier Ministre, Ministre des finances et Ministre de l'économie numérique, Cabo Verde, Olavo Correia [à confirmer]
- La Directrice et Représentante régionale pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Rose Mwebaza [à confirmer]

- La Commissaire au développement économique, au commerce, au tourisme, à l'industrie et aux ressources minérales de l'Union africaine, Francisca Tatchouop Belobe [à confirmer]
- Le Coordonnateur du Fonds spécial pour le Programme Clim-Dev Afrique, à la Banque africaine de développement (BAD), James Kinyangi [à confirmer]
- Le Directeur général, Convergence Blended Finance, Chris Clubb [à confirmer]
- Le Directeur exécutif de l'Alliance pour la justice climatique, Mithika Mwenda [à confirmer]
- Le Président-directeur général, Sterling One Foundation, Olapeju Ibekwe

### **Débat général**

Réflexion sur les principaux messages : le modérateur ou un autre intervenant sélectionné [fonction], [organisation] [nom] [à déterminer]

---